



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal du 3 mars 2022

COMPTE-RENDU

PRESENTS : CHAMBE Régis, FAYET Nathalie, GUYOT Jean-Luc, BUISSON Jean Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, CHARDON Monique, BUISSON Ghislaine, ESCALE Christian, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, CAREL Marianne, SANGOUARD Jérôme, CROZIER Benoit, RIVOIRE Thomas, TISEUR Simone, GUILLEMOT Jules, VERICEL François, MORLON Monique, VINCENT Anne, RIBEIRO Carine, GUYON Marc, JOMAND Cécile, GOUTAGNY Raphaël.

EXCUSES : GUYOT Dominique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle.

SECRETAIRE DE SEANCE : VINCENT Anne.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Anne VINCENT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

Le compte rendu de la séance publique du conseil municipal du 3 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION DE PARTENARIAT FOL 69

Pour les séjours « classes découvertes », il est proposé que L'Orée du Bois soit partenaire de la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon. Une convention est proposée :

- La Fédération des Œuvres laïques et de la Métropole de Lyon s'engage à diffuser les séjours du Village Nature à travers la diffusion de la brochure nationale, d'une brochure départementale, de l'apparition des séjours proposés sur www.sejours-educatifs.org, ainsi que par diverses actions (séminaires, assemblée générale, formation Bafa en internat, diffusion de ces actualités dans la lettre d'info mensuelle etc) ;
- Le coût de l'encart brochure est de 1 468 € pour l'année 2022 ;
- Pour les années 2022 et 2023, le village Nature s'engage à respecter la ristourne 8% dans son prix de vente public lorsqu'il s'agit d'écoles en provenance du Rhône. Pour les écoles d'autres départements, le prix producteur devra être majorée de 11% (3% pour la FOL 69, 8% pour le diffuseur du département concerné) ;
- L'assurance pour tous les séjours sera l'assurance APAC, assistance, rapatriement compris.

Il est précisé que le Village Nature devrait accueillir 4 classes découvertes sur 2022.

Le contexte sanitaire n'a pas permis aux établissements scolaires de se projeter sur des classes découvertes comme en année « normale ».

✎ **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le projet de convention de partenariat à signer avec la Ligue de l'enseignement, Fédération des œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon.**

2. ACHAT A TITRE GRACIEUX DE 4 PARCELLES

Nathalie FAYET, adjointe à l'urbanisme, explique qu'un alignement avait été défini Rue de Martinaud afin d'élargir, à terme, la voirie et la sécuriser. Le PLU intègre donc des emplacements réservés. Lors de la succession Grange, ces emplacements réservés ont été bornés, donnant lieu à la création de nouvelles parcelles. Celles-ci, au lieu d'être directement proposées à la vente à la commune, ont été mises en indivision (SCI PBR).

Il est proposé que la commune achète ces parcelles, rue de Martinaud :

- N 573 (188 m²)
- N 569 (177 m²)
- N 562 (108 m²)
- N 570 (99 m²)

L'acquisition est proposée à titre gracieux ; La commune prenant en charge les frais de notaire. La vente requerra l'accord de tous les indivis.

✎ **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide l'acquisition des parcelles N 573 (188 m²), N 569 (177 m²), N 562 (108 m²) et N 570 (99 m²) à titre gracieux à la SCI PBR.**

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Seconde pelouse synthétique

Jean-Luc BUISSON, adjoint, explique que l'utilisation du terrain en gore est dépendante des conditions météo et que le club de football a fait la demande d'une seconde pelouse synthétique.

Des échanges avec les collègues et écoles, utilisateurs de cet équipement sportif, ont permis d'affiner le projet : celui-ci comprendra un espace dédié au foot et un espace avec des couloirs de course, également en gazon synthétique. Le terrain en gore vers le skate parc, plus adapté à certaines pratiques sportives, restera à disposition.

Le revêtement serait garni de billes de liège (expérience réussie du stade de Haute-Rivoire). La durée de vie est estimée à 20 ans.

Le coût est moindre que pour la première pelouse synthétique car il s'agit d'agir uniquement en surface, le fond de forme ne nécessitant aucune modification.

Des travaux sur l'éclairage doivent également être entrepris. En effet, l'éclairage des stades doit répondre à des normes pour pouvoir accueillir certains niveaux de compétition. Des discussions sont en cours avec le SYDER pour la prise en charge de cet investissement. Le passage à la technologie LED permettrait un retour sur investissement en 5 ans.

Il est proposé de solliciter des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aide « construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif de proximité » ainsi que du fonds d'aide au football amateur (demandes respectives à hauteur de 30% et 15% du coût HT du projet).

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le projet de rénovation des courts de tennis et les demandes de subvention présentées.**

Rénovation des courts de tennis

Jean-Luc GUYOT, adjoint, explique que la surface des courts actuels est fissurée et que des travaux de sécurité sont nécessaires sur les grillages et abords.

Une visite vers Grenoble a permis de se projeter vers une solution de textile aiguilleté rempli de sable.

Il explique que la gestion du 3^{ème} court de tennis, qui est municipale, ne donne pas satisfaction : l'habitant qui souhaite utiliser ce court doit au préalable venir en mairie (aux heures d'ouverture) voir la disponibilité du créneau et récupérer la clé. Cette démarche beaucoup trop lourde a amené au fil du temps à une désaffectation de ce terrain. La commune va donc confier cette gestion au Club de Tennis. Afin de pouvoir proposer son accès à des non-licenciés, une solution de contrôle d'accès par badge doit donc être installée.

La question de l'accessibilité est également présente avec la volonté des APF de pouvoir utiliser ces équipements. Le déplacement des sanitaires vers l'aire de jeux est, à terme, envisagé.

Il est proposé de solliciter des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aide « construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif de proximité » ainsi que de la fédération française de tennis (demandes respectives à hauteur de 30% et 15% du coût HT du projet).

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le projet de seconde pelouse synthétique et les demandes de subvention présentées.**

4. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « OAP DES AYATS »

Les opérations de lotissements doivent être suivies au sein de budgets annexes.

Or, des dépenses d'aménagement devraient être engagées sur 2022 sur le secteur « OAP des Ayats » d'où la nécessité de mettre en place un budget annexe en amont du vote du budget prévu en avril prochain.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide la création d'un budget annexe lotissement « OAP des Ayats ».**

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE lève la séance à 21h15.

Régis CHAMBE,
Maire

